

(1)

(N° 13.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1880

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1881 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. D'ANDRIMONT.

MESSIEURS,

Le budget des Finances qui est soumis à l'approbation de la Chambre s'élève
à fr. 15,432,010
Pour l'exercice 1880, il s'élevait à 15,380,010
L'augmentation pour 1881 est donc de . . . fr. 52,000

Elle constitue la balance des augmentations et des réductions de crédits
proposés pour quelques articles de ce budget.

Les augmentations portent :

1° Sur les traitements des fonctionnaires et employés (chapitre I^{er},
art. 2) fr. 16,000
2° Sur le matériel (chapitre I^{er}, art. 5). 2,500
3° Sur le service de la conservation du cadastre (chapitre III,
art. 13). 13,450
4° Sur le service des contributions directes, des accises et de la
comptabilité (chapitre III, art. 14). 26,600
A reporter . . . 58,550

(1) Budget, n° 91, XI (session de 1879-1880).

(2) La section centrale, présidée par M. LE HARDY DE BEAULIEU, était composée de MM. FERON,
PETY DE THOZÉ, ALEXANDRE JAMAR, BOCKSTAEL, D'ANDRIMONT et SCAILQUIN.

	Report.	58,350
5°	Sur les indemnités, primes et dépenses diverses (chapitre III, art. 21).	18,800
6°	Sur les forêts. — Traitements (chapitre IV, art. 26).	3,000
7°	Sur les remises des receveurs (chapitre IV, art. 27).	23,000
8°	Sur les remises des greffiers (chapitre IV, art. 28).	10,000
	Total fr.	113,150

Les réductions portent :

1°	Sur le service des douanes et de la recherche maritime (chapitre III, art. 16).	fr. 56,250
2°	Sur le service des essais des ouvrages d'or et d'argent (chapitre III, art. 17).	2,600
3°	Sur le matériel (chapitre III, art. 23).	1,100
4°	Sur le matériel (chapitre IV, art. 29).	1,200
	Total fr.	61,150

Les augmentations s'élevant à fr. 113,150

Le total des réductions étant de 61,150

les augmentations pour le budget de 1881 s'élèvent à fr. 52,000

Ces augmentations et ces réductions de crédits sont amplement justifiées dans la note préliminaire qui précède les détails du budget.

EXAMEN EN SECTIONS.

Les sections ont donné leur approbation au budget tel qu'il leur a été soumis.

La 2° section demande que le Gouvernement favorise, le plus possible, l'entrée dans l'administration des eaux et forêts, aux ingénieurs sortant de l'institut agricole de Gembloux. Elle appelle l'attention de M. le Ministre des Finances sur la nécessité de réorganiser l'administration des eaux et forêts.

EXAMEN EN SECTION CENTRALE.

Chapitre I^{er}, art. 1^{er}. — La section centrale émet le vœu qu'il y a lieu d'augmenter le traitement du Ministre, par application d'un principe qui s'étendrait à tous les membres du Cabinet. Elle estime que ce traitement, qui n'a jamais subi d'augmentation, n'est plus en rapport avec celui attribué à nos hauts fonctionnaires, dont les pouvoirs législatifs ont, à diverses reprises, amélioré la position.

Chapitre IV, art. 23. — La section centrale voudrait que M. le Ministre des Finances prît des mesures dans le but de protéger plus efficacement la conservation des poissons qui peuplent les canaux appartenant au domaine. Les fermiers de pêche exploitent, semble-t-il, leur concession d'une manière abusive.

Chapitre IV, art. 26. — La section centrale exprime le désir que la ques-

tion forestière soit l'objet d'une étude sérieuse de la part de M. le Ministre des Finances.

Il lui paraît que les fonctionnaires de l'administration centrale des eaux et forêts devraient, à l'avenir, être choisis exclusivement dans le personnel technique.

L'ensemble du budget des Finances est adopté à l'unanimité des membres de la section centrale.

Le Secrétaire,

LÉON V'ANDRIMONT,

Le Président,

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

